



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maternités

Question écrite n° 27495

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le dossier des maisons de naissance en France. Elle souhaiterait connaître l'état d'avancement du projet d'expérimentation dans notre pays ainsi que la position du Gouvernement sur ce concept plus développé dans d'autres pays européens comme l'Allemagne ou la Belgique.

Texte de la réponse

Le décret permettant la mise en œuvre de la loi no 2013-1118 du 6 décembre 2013 concernant l'expérimentation des maisons de naissance, a été publié. Il s'agit du décret no 2015-937 du 30 juillet 2015 relatif aux conditions de l'expérimentation des maisons de naissance.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27495

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5357

Réponse publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6564